

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de la Métropole Européenne de Lille « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels » – La Scène

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15 en date du 10 juin 2020 donnant délégations au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions quels qu'en soient la nature et le montant,

Vu la délibération du conseil métropolitain n°15 C 0639 du 19 juin 2015 relative au soutien à l'investissement dans les équipements culturels,

Attendu que la salle culturelle de la commune « La Scène » répond aux critères fixés par la délibération précitée et est donc susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Concours de la Métropole Européenne de Lille « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels »,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'arrêter le montant de l'opération d'équipements supplémentaires à la salle évènements culturels « La Scène » à un montant de 22 893,04 € HT euros hors taxes.

ARTICLE 2 : De solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de Concours « Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels » une subvention correspondant à 50% du montant des dépenses éligibles soit d'un montant de 11 446,52 euros HT.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville, inscrite au registre des actes de la ville, communiquée à la prochaine réunion du Conseil Municipal et copie en sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord et Monsieur le Trésorier.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Sainghin-en-Weppe, le 10 avril 2025

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

